



Orléans, le lundi 8 février 2010

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le devenir de la gare de BRIARE (Loiret).

Le maire, M. Marius COLLOT, ainsi que les habitants m'ont saisi de leur grand attachement à cette gare.

La gare de Briare possède une attractivité qui va bien au-delà de cette seule commune puisqu'elle draine des populations venant du nord du département du Cher, d'une partie de la Nièvre et de l'Yonne.

Un projet existe de supprimer tout guichet dans cette gare.

Avec M. le maire de Briare, je tiens à exprimer mon désaccord avec un tel projet qui se traduirait par une « gare morte » à Briare. Le personnel de la SNCF est, en effet, indispensable pour accueillir, informer et conseiller les habitants et tout particulièrement apprécié par les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Les services publics doivent rester « à visage humain ». comme vous le savez, les machines et les automates ne rendront jamais les mêmes services que les agents de la SNCF.

Compte tenu de l'importance des enjeux pour tout le bassin de vie aux alentours de Briare, je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me faire part des dispositions que vous envisagez de prendre pour permettre le maintien des personnels de la SNCF au sein de la gare de Briare.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs *et amicaux.*

Jean-Pierre SUEUR

Monsieur Guillaume PEPY
Président de la SNCF
34 rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS



Orléans, le lundi 8 février 2010

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le devenir de la gare de BRIARE (Loiret).

Le maire, M. Marius COLLOT, ainsi que les habitants m'ont saisi de leur grand attachement à cette gare.

La gare de Briare possède une attractivité qui va bien au-delà de cette seule commune puisqu'elle draine des populations venant du nord du département du Cher, d'une partie de la Nièvre et de l'Yonne.

Un projet existe de supprimer tout guichet dans cette gare.

Avec M. le maire de Briare, je tiens à exprimer mon désaccord avec un tel projet qui se traduirait par une « gare morte » à Briare. Le personnel de la SNCF est, en effet, indispensable pour accueillir, informer et conseiller les habitants et tout particulièrement apprécié par les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Les services publics doivent rester « à visage humain ». comme vous le savez, les machines et les automates ne rendront jamais les mêmes services que les agents de la SNCF.

Compte tenu de l'importance des enjeux pour tout le bassin de vie aux alentours de Briare, je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me faire part des dispositions que vous envisagez de prendre pour permettre le maintien des personnels de la SNCF au sein de la gare de Briare.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. *Et cordialement.*

Jean-Pierre SUEUR

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des transports
40 rue du Bac
75700 PARIS